



AC N° 2024 - 01 - 004

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 14/02/2024

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 14 février 2024 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

RPT4-convention-AA-aides-gens-du-voyage

Présents :

Madame LUGUET Pascale **Présidente**

Madame MANDEIX Catherine **Vice-Présidente**

Madame TRUILHE Aline, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie **Membres**

élues

Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude, Monsieur FAINZANG Bernard

Membres désignés

Absents excusés :

Madame PERTHUIS Nicole (donne pouvoir à Madame TRUILHE Aline), Madame FRECHET Christine (donne pouvoir à Monsieur BRU Philippe)
Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame BASSI DONNEFORT Florence (absente excusée), Monsieur NADAU Régis (absent excusé), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée), Madame IZQUIERDO Nathalie (absente excusée), Madame GONZALO Anne (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	008
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

AC N° 2024 - 01 - 004

Rapporteur : Madame Valérie SADRES

I - Exposés des motifs

Dans le cadre de sa compétence obligatoire « Gestion des aires d'accueil des gens du voyage » et pour aider les ménages occupant les aires dont elle a la gestion à faire face aux difficultés financières qu'ils rencontrent, notamment pour payer leur facture d'électricité, l'Agglomération d'Agen a décidé de mettre en place une aide « énergie ».

En effet, dans le contexte actuel de renchérissement des prix, notamment des énergies, les gens du voyage ont manifesté auprès de l'établissement public leurs difficultés financières croissantes.

Les conditions de vie en caravane, qui ne peuvent pas être isolées et qui disposent de chauffage électrique, impliquent des charges énergétiques importantes et peuvent générer des situations de précarité énergétique. La plupart des ménages ont recours à des chauffages d'appoint, souvent au gaz, lesquels représentent une charge d'environ 300 à 400 € par mois.

Cette aide financière de l'Agglomération concernera les occupants des aires d'accueil de Boé, Bon Rencontre et Le Passage sous conditions de ressources et sera plafonnée à 280 €.

Pour ce qui concerne notre commune, La demande d'« aide énergie » sera instruite par le CCAS de Boé qui contrôlera que la famille est bien installée sur l'aire de Brimont, sa composition familiale et ses revenus. Au vu de ces éléments, le CCAS délivrera un bon d'une valeur de 40 ou 80 € permettant aux ménages de récupérer leur(s) bouteille(s) de gaz.

Le CCAS adressera une situation à l'Agglomération chaque mois et dressera un bilan final en juin pour remboursement des sommes avancées.

II - Considérants et références juridiques

Vu le projet de convention de financement pour la mise en place d'une aide énergie aux gens du voyage des aires d'accueils de l'agenais entre l'Agglomération d'Agen et le CCAS de Boé,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

AUTORISER : madame la présidente à signer la convention de financement entre les centres communaux d'action sociale des communes de Boé, Bon Rencontre, Le Passage et l'Agglomération

AC N° 2024 - 01 - 004

Rapporteur : **Madame Valérie SADRES**

d'Agen pour la mise en place d'une aide énergie à destination des occupants des aires d'accueil des gens du voyage.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Madame Valérie SADRES

Mme Pascale Luguet